

Décision

Générale

colonial

Décision n° 964 sont libérés du service actif par mesure disciplinaire, les miliciens .

n° 964

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1945

Date de publication
17 août 1945

Date du numéro
1 août 1945

TEXTE INTÉGRAL

sont libérés du service actif par mesure disciplinaire, les miliciens dont les noms suivent : P/c du 1er août 1945 : 753 Hussein Abdallah, 2e cl 3e Cie. 1460 Mohamed Ahmed, 2e cl., 3e Cie.